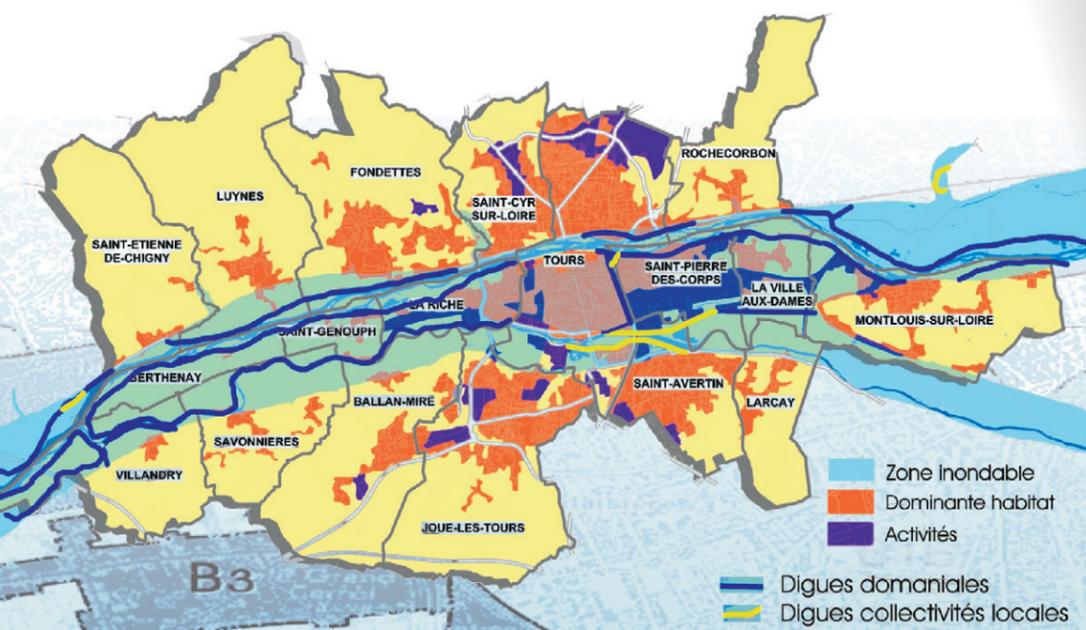


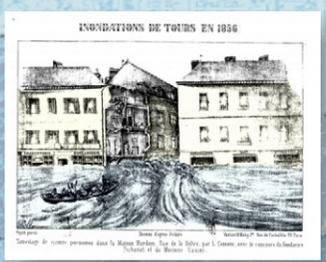
Le Préfet d'Indre-et-Loire a prescrit le 25 janvier 2012 la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation (PPRI) du Val de Tours - Val de Luynes

Les particularités du Val de Tours - Val de Luynes

- Un val fermé totalement endigué, entre Loire et Cher
- Des digues très hautes, susceptibles de rompre en cas de crues importantes.
- Un coeur d'agglomération situé en très grande partie dans le val endigué.



Des crues rares mais dévastatrices :
Dans le Val, les crues les plus redoutables (1846, 1856, 1866) sont dues à une combinaison de très fortes pluies sur les Cévennes et d'une longue période pluvieuse d'origine océanique.



Crue de 1856 Rue de La Dolve

Les débits de la Loire à Tours :
De l'ordre de 80 m³/s à l'étiage à 3000 m³/s pour la crue de 2003 et 5500 m³/s pour la crue de 1856 (soit une hauteur d'eau de 7,52 m à l'échelle de crue du Pont Wilson).

Le débit du Cher à Tours en 1856 :
1500 m³/s soit 6,26 m à l'échelle de crue du Pont du Sanitas.

Repères de crues Pont Wilson

Pourquoi réviser le PPRI ?

La connaissance du risque a évolué depuis le PPRI approuvé en 2001 :

La connaissance de l'aléa s'est enrichie

- Données topographiques plus fines
- Recensement exhaustif des repères de crues
- Carte des hauteurs d'eau plus précise

Le phénomène lié à la rupture de digue est mieux pris en compte

La qualification de l'aléa inondation a évolué :

- A partir d'une hauteur d'eau potentielle de 1m, l'aléa est qualifié de fort (au lieu de 2 m dans le PPRI de 2001)

Les textes liés à la prévention du risque ont évolué, notamment la réglementation sur les digues.

La prévention des risques : Une responsabilité partagée entre l'État et les collectivités territoriales.

Le législateur a confié à l'État la responsabilité d'élaborer les plans de prévention des risques naturels prévisibles, en concertation avec les collectivités locales et la population.

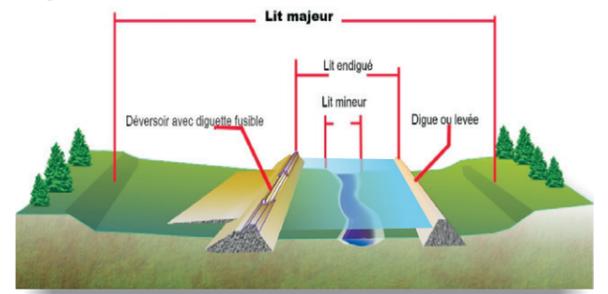
Leur mise en application est de la responsabilité de l'État et des collectivités locales.

Le citoyen a également une obligation de prudence lorsqu'il a connaissance d'un risque naturel.



La Loire inonde le Val

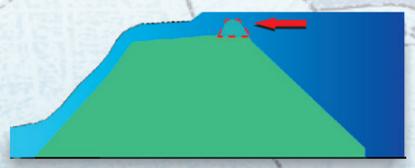
Par débordement : elle sort de son lit mineur et utilise la totalité de son lit endigué



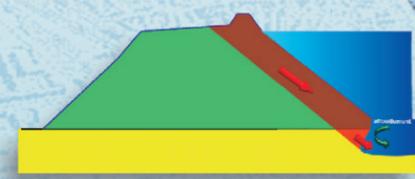
Par remous dans ses affluents : la cote de la Loire en crue est supérieure à celle de ses affluents. Elle envahit alors leur basse vallée.

Par fonctionnement d'un déversoir : (à la confluence avec le Cher) lorsque la Loire atteint la « diguette fusible » (section de la digue spécialement aménagée), la diguette se casse laissant pénétrer une tranche d'eau faible mais qui permet de prélever un grand débit en Loire

Par surverse : le fleuve passe au-dessus de la levée et ouvre des brèches dans celle-ci.



Par déstabilisation d'une digue entraînant sa rupture : la Loire en crue peut éroder le pied de la digue (érosion externe) ou pénétrer et imbibé le corps de la digue (érosion interne). Elle peut aussi être la cause de glissement de talus ou de soulèvement des fondations côté val par pressions hydrostatiques.



Terriers d'animaux, arbres, canalisations et maisons encastées sont des facteurs aggravants la déstabilisation de la digue.